



DEMANDE N° (réservé pour la FFPM)

Document à remplir en lettres majuscules

HOMOLOGATION DES RECORDS

PROCES VERBAL DE CAPTURE

RECORDS ETABLIS

DANS LES EAUX TERRITORIALES FRANCAISES

Record établi en pêche BATEAU ou BORD DE MER (rayer la mention inutile)

1) ESPECE

Nom propre :

Nom scientifique :

2) POIDS (en grammes)

3) LONGUEUR SUIVANT PLAN (En centimètres)

x

xx

4) TOUR DE TAILLE SUIVANT PLAN (En centimètres)

y

ou z

5) DATE DE CAPTURE

6) LIEU DE CAPTURE

7) NOM ET PRENOM DU PECHEUR

8) N° LICENCE FFPM

9) CLUB ET COMITE REGIONAL D'APPARTENANCE

10) ADRESSE PERMANENTE

11) MATERIEL UTILISE (Chaque article ci-dessous doit être rempli par le pêcheur et la ligne utilisée pour la capture doit accompagner la demande)

Marque de la canne :

Longueur de la canne (du centre du moulinet à l'extrémité de la canne) :

Longueur de la poignée de canne (du centre du moulinet à l'extrémité du talon de canne) :

Marque du moulinet :

Modèle du moulinet :

Marque de la ligne :

Résistance notifiée :

Longueur de la double ligne :

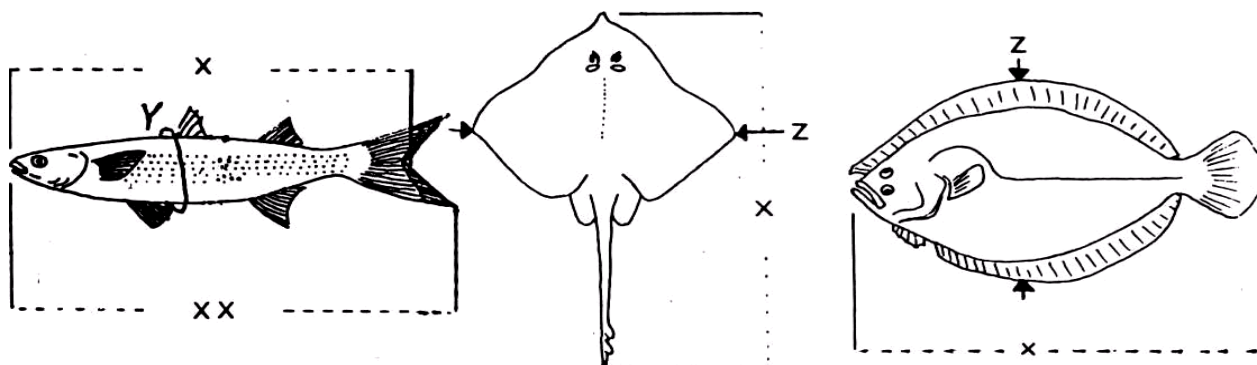
Longueur du bas de ligne :

Type de gaffe :

Longueur :

Nombre d'hameçons :

Type de leurre ou appât :



Mesure longueur X : de l'extrémité du museau à l'échancrure de la nageoire caudale

Mesure longueur XX : de l'extrémité du museau à l'extrémité de la nageoire caudale

Tour de taille poisson rond Y : prendre la mesure à la partie la plus épaisse du corps de Y à Y

Tour de taille poisson plat Z : prendre la mesure à la partie la plus large du corps

12) BATEAU (si utilisé)

date du dernier contrôle :

Nom :

Nom du peseur :

Longueur :

Adresse :

Nom du Capitaine :

Signature :

Adresse :

Signature du Capitaine :

15) TEMOINS (Autre que le pêcheur)**13) CATEGORIE DE LA LIGNE**

A.T.
+

A) de la pesée

Nom :

Adresse :

Signature :

4 lbs	6 lbs	8 lbs	10 lbs	12 lbs	16 lbs	20 lbs	30 lbs	50 lbs	80 lbs	130 lbs
-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2 Kgs	3 Kgs	4 Kgs	5 Kgs	6 Kgs	8 Kgs	10 Kgs	15 Kgs	25 Kgs	40 Kgs	65 Kgs
-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------	--------

B) de la capture (autre que le Capitaine)

donner deux noms avec adresses si possible

1)

2)

14) BALANCE

lieu de la pesée :

Type de balance :

N° de série :

Fabricant :

Certificat de vérification de la balance

(à joindre à la présente demande)

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Nota : la signature du pêcheur est exigée pour toutes les demandes

Je soussigné, _____ certifie sur l'honneur que le poisson faisant l'objet de la présente demande d'homologation a été ferré, combattu et amené à la gaffe par moi, sans assistance de personne et qu'il a été pris dans la stricte observance des règles de la FFPM et que la ligne jointe à cette demande est bien celle ayant servi à la capture du poisson.

SIGNATURE DU PECHEUR

Certifié sincère et véritable

Date :

Ne rien écrire au dessous de cette ligne

TEST DE RÉSISTANCE DE LA LIGNE :

POISSON IDENTIFIÉ PAR :

ENREGISTRÉ DANS LA CATÉGORIE :

SIGNATURE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE DES HOMOLOGATIONS

DATE :

GUIDE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES DEMANDES D'HOMOLOGATIONS

Ce formulaire peut être utilisé par tout pêcheur licencié à la F.F.P.M. revendiquant la capture d'un poisson record. Si la demande est ratifiée, le pêcheur sera détenteur du titre de Record de Pêche au niveau National pour une catégorie spécifique.

La demande devra être envoyée au Responsable National des Homologations, le plus tôt possible, c'est-à-dire dans les 30 jours après la capture du poisson.

Les demandeurs doivent s'assurer que :

- 1) - l'espèce du poisson est bien établie
- 2) - le poids du poisson est noté avec précision
- 3) - l'échantillon requis de la ligne soit joint à la demande
- 4) - les noms et adresses des témoins à la capture et au pesage soient envoyés avec la demande
- 5) - toutes les conditions spécifiques au règlement soient respectées

L'ESPECE DE POISSON :

de préférence, des photos couleurs du poisson doivent être envoyées. Toutes les nageoires devront être étendues. deux photos sont au moins demandées. Une règle graduée ou tout autre objet de taille connue (ex. une pièce de monnaie ou une boîte d'allumettes) devront figurer sur la photo à côté du poisson pour les besoins de vérifications.

s'il s'agit de raies, de pastenagues ou autres poissons plats, les photos devront montrer les faces supérieures et inférieures du poisson.

s'il s'agit de requins, il sera nécessaire de montrer la tête et les dents du requin sur la photo et de joindre à la demande les dents réelles.

dans le cas où l'identification d'un poisson poserait problème, il est conseillé de garder le corps du poisson (qui fait l'objet de la demande) au froid ou dans du formol (1 cuillère à soupe pour un demi-litre d'eau) jusqu'à ce que le chargé des homologations soit satisfait par l'identification.

les archives des records demandent des photos supplémentaires du pêcheur avec le poisson, le matériel de pêche utilisé pour la capture et des balances.

les espèces suivantes posent toujours quelques problèmes d'identification : barbues, roussettes, rougets, mullets, raies, vieilles, aloses, et les moins connues des espèces migratrices.

LE POIDS DU POISSON :

la pesée du poisson devra se faire sur une balance précise

à cet égard un certificat de vérification émanant du Bureau des Instruments de Mesure (D.R.I.R.) devra être fourni. la balance devra être certifiée conforme dans l'année où la pesée a eu lieu.

les demandes ne peuvent être acceptées si la pesée s'est faite sur la balance d'un particulier ou d'un club pour laquelle un certificat conforme n'est pas disponible, ainsi que toutes balances inappropriées à la taille du poisson. les demandes seront aussi refusées si le poisson a été pesé à bord d'un bateau.

la signature du peseur qui ne doit être, ni celle du pêcheur, ni celle du Capitaine du bateau, son nom, son adresse accompagné du nom et de l'adresse des témoins doivent figurer sur le formulaire.

LES LIGNES :

un échantillon d'au moins 10 mètres de fil utilisé à la capture devra être joint au formulaire. Le fil soumis doit être en bon état, ni éfiloché, ni éraflé, ni rouillé, dans le cas contraire la demande pourra être rejetée.

nous vous conseillons d'envoyer l'échantillon sur une bobine comme celle utilisée par les fournisseurs ou sur une carte. Il est recommandé de fixer les deux extrémités avec du scotch afin de faciliter la manipulation. Les fils d'acier devront être lavés à l'eau chaude et légèrement huilés afin qu'ils ne rouillent pas. L'échantillon sera enroulé de façon à faciliter le débobinage et à éviter entortillements et nœuds dus à un échantillon trop court.

GUIDE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES DEMANDES D'HOMOLOGATIONS

REMARQUES GÉNÉRALES :

- 1) le formulaire, une fois rempli, devra être signé par le pêcheur et les témoins de la capture et de la pesée du poisson. Dans certains cas, l'accord du Président Régional pourra être demandé.
- 2) le peseur et les témoins seront des personnes autres que le pêcheur.
- 3) nous convenons du fait que certains retards sont inévitables comme par exemple l'obtention des photos dont les négatifs sont en cours de développement ou bien dans l'obtention d'un certificat pour la balance. Malgré ces retards, le formulaire sera rempli et envoyé avec un échantillon de la ligne.
- 4) toutes les photos, qui seront en notre possession, ne pourront vous être renvoyées et deviendront la propriété de la F.F.P.M.
- 5) aucune espèce < protégée > ne pourra figurer dans la liste des revendications de records.
- 6) toutes les demandes devront être envoyées au Responsable des homologations le plus rapidement possible avec une enveloppe timbrée.

avant l'établissement de toute demande le pêcheur devra s'assurer qu'il a bien respecté les règles de la F.F.P.M. pour un record de France.

adresse du Responsable des homologations :

Monsieur Charles GARSON - 18 Rue Paul Ramadier 44200 NANTES - Tél : 02 40 48 53 19 -

document disponible (format PDF) sur le site du Comité Pays de Loire - ffmpaysdeloire.com -